



Monsieur Luc CHATEL

Ministre de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Paris, le 23 septembre 2011

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises, nos organisations ont alerté vos services sur la situation des enseignants exerçant dans les unités d'enseignement des établissements et services des secteurs du médico-social et de la santé.

En effet, les obligations de service des enseignants du premier degré ont été redéfinies par le décret du 30 juillet 2008. Des précisions ont été apportées pour les enseignants spécialisés exerçant en RASED et en CLIS (circulaires 2009-087 et 2009-088 du 17-7-2009).

Cependant, les obligations de service des enseignants mis à la disposition des établissements et services médico-sociaux et sanitaires n'ont toujours pas fait l'objet des réactualisations imposées par ce nouveau cadre réglementaire. De fait, des dispositions sont prises au niveau local, accentuant les disparités de mise en oeuvre d'un département à l'autre, voire d'un établissement à l'autre, et multipliant de ce fait les risques de conflits et de recours.

Au cours de la séance plénière du CNCPH du 7 septembre, votre cabinet a annoncé la parution prochaine d'une circulaire visant à harmoniser ces obligations.

S'agissant de dispositions touchant directement aux conditions de travail de nos collègues, nous souhaitons qu'une concertation avec les représentants des personnels s'engage sans délais, avant la parution de ce texte.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

SE-UNSA : Christian Chevalier, secrétaire général

SGEN-CFDT : Thierry Cadart, secrétaire général

SNUipp-FSU : Sébastien Sihr, secrétaire général